

le 16 novembre 1998

De récentes informations, verbalement portées à ma connaissance, me permettent d'apporter un nouvel éclairage sur l'assassinat du préfet Claude ERIGNAC que seule une enquête policière méthodique, patiente et discrète pourrait étayer.

L'origine du projet d'assassinat.

1) Le commando d'une dizaine de terroristes comprendrait des intellectuels et des hommes d'action.

Ils se seraient connus il y a une dizaine d'années dans le mouvement de Unita Naziunalista. Ils se seraient ensuite éloignés du FLNC, lors de son éclatement en canal habituel et canal historique. Ils condamnent ces deux organisations clandestines qu'ils jugent compromises avec les gouvernements de gauche (canal habituel) et de droite (canal historique).

Intégristes de l'indépendance, ils rejettent avec force, la France et sa présence « coloniale » en Corse et dénoncent aussi violemment la classe politique insulaire.

2) Les assassinats des années 1995 entre terroristes les auraient déterminés à passer à l'action pour venger les nationalistes qui s'étaient entre-tués.

3) Leur action poursuivrait plusieurs objectifs :

- Venger les nationalistes dont la mort est attribuée aux manoeuvres de l'Etat;
- Défier l'Etat en assassinant son représentant;
- Destabiliser les nationalistes en dénonçant le piège des élections territoriales.

Il est à noter que leurs communiqués sont rédigés dans un style voisin de la prose de Unita Nationalista, dont Mathieu-Dominique FILIDORI, avait été très proche.

Leur communiqué du 21 septembre 1998 rappelle que l'assassinat de Claude ERIGNAC a permis de mettre en lumière les comportements frauduleux de la classe politique locale. Il délivre aussi un avertissement très fort aux élus qui ne voteraient pas en faveur de la reconnaissance juridique du peuple corse. Il annonce clairement une nouvelle action violente qui serait une nouvelle étape pour l'appropriation par le peuple corse de son destin.

4) L'assassinat du préfet.

L'assassinat aurait été commis par un commando limité qui n'aurait bénéficié d'aucune information extérieure, les habitudes du préfet Erignac étant connues. Le commando se serait contenté de s'assurer de sa venue le 6 février 1998 au théâtre Kallisté.

Il n'est pas exclu que quelques semaines auparavant ce commando se soit essayé à une tentative à l'occasion d'un match de volley-ball du club Le Gazelec d'Ajaccio auquel Claude Erignac ne s'était exceptionnellement pas rendu.

Les auteurs de l'assassinat seraient le bras armé du commando dont la logistique serait à Ajaccio.

Le commando

Les intellectuels :

Jean CASTELLA, professeur d'histoire et géographie à l'université de Corté, demeurant à Bastia, route impériale au lieu dit « tramuntana ».

Vincent ANDREUZZI, professeur de mathématiques au lycée Vincensini à Bastia, demeurant au lieu-dit « Cardiccia » à Monte.

Les opérationnels :

Alain FERRANDI, chef d'agence HERTZ, à Ajaccio, demeurant au lieu dit « Bottone » à ALATA.

La participation de ces trois personnes aux préparatifs de l'assassinat de Claude Erignac serait quasiment certaine.

Les autres membres du commando, vraisemblablement cinq ou six personnes, restent inconnus. Il serait toutefois intéressant d'approfondir la situation d'une relation privilégiée d'Alain Ferrandi :

le 10 décembre 1998

Diverses sources de renseignements apportent un nouvel éclairage sur l'assassinat du préfet Claude ERIGNAC.

L'origine du projet d'assassinat

1) Le commando d'une dizaine de terroristes comprendrait des intellectuels et des hommes d'action.

Ils se seraient connus il y a une dizaine d'années dans le mouvement de Unita Naziunalista. Ils se seraient progressivement éloignés du FLNC, lors de son éclatement en canal habituel et canal historique, en raison de l'évolution de ces deux organisations clandestines qu'ils jugent compromises avec les gouvernements de gauche (canal habituel) et de droite (canal historique).

Intégristes de l'indépendance, ils rejettent avec force, la France et sa présence « coloniale » en Corse et dénoncent aussi violemment la classe politique insulaire.

2) Les assassinats des années 1995 entre terroristes, les auraient déterminés à passer à l'action pour venger les nationalistes qui s'étaient entre-tués.

3) Leur action poursuivrait plusieurs objectifs :

- venger les nationalistes dont la mort est attribuée aux manoeuvres de l'Etat,
- défier l'Etat en assassinant son représentant;
- destabiliser les nationalistes en dénonçant le piège des élections territoriales.

Les communiqués du commando sont rédigés dans un style voisin de la prose historique des « intellectuels » de l'ex FLNC en particulier de Unita Naziunalista.

Le communiqué du 21 septembre 1998 rappelle que l'assassinat de Claude ERIGNAC, a permis de mettre en lumière les comportements frauduleux de la classe politique locale. Il délivre aussi un avertissement très fort aux élus qui ne voteraient pas en faveur de la reconnaissance juridique du peuple corse. Il annonce clairement une nouvelle action violente qui serait une nouvelle étape pour l'appropriation par le peuple corse de son destin.

4) L'assassinat du préfet

L'assassinat aurait été commis par un commando dont la logistique est à Ajaccio. Il n'aurait bénéficié d'aucune information extérieure, les habitudes du préfet Erignac étant connues. Le commando se serait contenté de s'assurer de sa venue le 6 février 1998 au théâtre Kallisté.

Quelques semaines auparavant ce commando aurait échoué dans une première tentative à l'occasion d'un match de volley-ball du club Gazelec d'Ajaccio auquel Claude Erignac ne s'était exceptionnellement pas rendu.

Le commando

Les intellectuels :

Jean CASTELLA : professeur d'histoire et géographie à l'université de Corté, demeurant à Bastia, route impériale au lieu-dit « Tramuntana ».

Le nom de Jean Castella est connu depuis plusieurs mois des services de police. Une filature de Castella par ces services avait échoué au cours de l'été.

En fait le groupe auquel il appartient s'était alors retrouvé à Ajaccio dans l'appartement occupé par la soeur d'Alain Ferrandi (cf. infra). Cet élément est capital pour l'enquête.

Vincent ANDREUZZI, professeur de mathématiques au lycée Vincensini à Bastia, demeurant au lieu dit « Cardiccia » à Monté (2B).

La participation de ces deux personnes aux préparatifs de l'assassinat de Claude ERIGNAC serait certaine.

Les opérationnels

Alain FERRANDI, chef d'agence Hertz, à Ajaccio demeurant au lieu-dit « Bottone » à Alata (2A) . Il est le pivot du commando. Les autres membres du commando seraient ses lieutenants d'une ancienne équipe du FLNC canal historique du secteur de Cargèse Sagone.

L'un pourrait être un certain VERSINI, agriculteur et l'autre pourrait être Stéphane COLONNA de Cargèse. Jean-Baptiste ISTRIA qui serait sorti de prison en septembre 1997 est aussi cité avec beaucoup d'insistance comme membre du commando.

Les employés de la société FORMECO d'Ajaccio sont aussi cités.

Il est à noter le rôle ambigu joué par une relation de Ferrandi, un certain ...

Depuis les interpellations de la DNAT effectuées le 18 novembre 1998, le commando s'est mis en sommeil.

Une action était alors prévue contre un brigade de gendarmerie de Balagne. Les interpellations ont évité cette action.

Le code d'authentification du commando, « dit groupe des anonymes », joint au communiqué du 21 septembre 1998 aurait été retiré à Vincent Andreuzzi.

Désormais, le chef incontesté du commando est Alain Ferrandi qui dispose de ce code d'authentification. Les contacts entre Bastia et Ajaccio se feraient par messages transmis par un certain ... , employé chez Hertz Bastia.

Après une période de mise en sommeil indéterminée, le commando pourrait repasser à l'action.

08/02/99

Document remis directement à M. SCHRAMECK Directeur de cabinet du Premier Ministre.

1- Deux enquêtes principales doivent initialement être distinguées :

- L'enquête sur l'attentat de Pietrosella confiée sous la direction du juge THIEL à la gendarmerie et au SRPJ d'Ajaccio;
- L'enquête sur l'assassinat de Claude Erignac - avec une procédure incidente pour association de malfaiteurs- confiée sous la direction des juges BRUGUIERE, THIEL, LE VERT à la DNAT et au SRPJ d'Ajaccio.

En théorie ces enquêtes ne devraient pas être compartimentées puisque les mêmes acteurs sont saisis conjointement dans les deux enquêtes.

2- Les orientations récentes.

Pour l'enquête sur l'assassinat de Claude Erignac, les enquêteurs semblent suivre plutôt une piste proche des milieux agricoles et nationalistes.

Les extraits de presse du rapport MARION révèlent que la mise en examen pour complicité d'assassinat de Mathieu FILIDORI était demandée.

La piste "CASTELLA", professeur à l'Université de Corté, ne serait pas évoquée dans ce rapport de décembre 1998.

La police nationale dispose depuis juin 1998 d'un renseignement selon lequel Jean CASTELLA serait lié à l'assassinat.

-L'enquête sur l'attentat de Pietrosella évolue au cours de l'été 1998, à partir de renseignements recoupés par la gendarmerie.

Le juge THIEL conduit cette enquête à laquelle le SRPJ d'Ajaccio est associé.

D'importants moyens opérationnels sont mis en œuvre à l'automne et le juge THIEL provoque une réunion à Ajaccio le 28 octobre 1998 avec le SRPJ d'Ajaccio et la gendarmerie. Au cours de cette réunion il met vivement en cause ces deux services pour avoir adressé des procès-verbaux de gendarmerie directement à la DNAT, non saisie sur Pietrosella. Il leur demande fermement de s'abstenir de toute nouvelle transmission.

Pour des raisons qui paraissent tenir à la fois à la nature des informations recueillies et à un conflit opposant le juge THIEL à la gendarmerie à la suite d'une note critiquant maladroitement sa direction d'enquête, il est décidé de joindre les procédures Pietrosella, Vichy, Strasbourg vers la mi-décembre.

La gendarmerie est dessaisie et se voit ainsi privée de toute action sur ce dossier.

Il semblerait que la jonction des procédures soit une révélation pour la DNAT qui découvrirait alors des éléments qu'elle ignorait, en particulier des objectifs traités en commun par les services de police et de gendarmerie dans chacune des deux enquêtes.

Cette situation stupéfiante est pourtant crédible.

Le juge THIEL s'est opposé à toute communication à la DNAT d'éléments de la piste CASTELLA exploitée par la gendarmerie associée au SRPJ d'Ajaccio dans l'enquête Pietrosella.

Si un minimum de coordination avait existé entre les magistrats instructeurs d'une part, les différents services de police et de gendarmerie d'autre part, les enquêtes auraient pu progresser de manière non cloisonnée.

Cette carence de coordination est confondante quand on se souvient qu'une arme dérobée à Pietrosella a servi de "signature" à l'assassinat de Claude Erignac.

En résumé :

- Le SRPJ d'Ajaccio et le juge THIEL n'ignorent nullement les investigations conduites par la gendarmerie sur l'enquête de Pietrosella et qui concernent la piste CASTELLA notamment;

- Le cloisonnement des enquêtes résulterait d'un déficit d'échanges d'informations, voire d'une interdiction décidée par le juge THIEL le 28 octobre 1998;

- Le rapport MARION privilégiant la "piste agricole et nationaliste" (selon les extraits de presse) n'évoquerait pas la piste CASTELLA.

Pourtant, quelques jours après la mise en liberté de Mathieu FILIDORI, CASTELLA est interpellé le 18 novembre 1998, donc antérieurement à la remise du rapport.

- Les fuites dans la presse commencent fin novembre 1998 avec la publication de détails d'enquête sur le résultat des perquisitions chez CASTELLA et sur la faiblesse de ses alibis.

- L'affirmation d'une enquête parallèle de la gendarmerie sur l'assassinat de Claude Erignac nourrit une campagne de presse contre le préfet de Corse et occulte ainsi opportunément les carences dans la coordination des enquêtes.

Manœuvre absurde, car les gendarmes ne développent leurs investigations que dans le cadre de Pietrosella, sous l'autorité du juge THIEL.

Manœuvre médiocre, car elle prête au préfet de Corse l'initiative du déclenchement d'une enquête parallèle de la gendarmerie soutenue par la mobilisation de moyens spéciaux.

3) Le recueil d'informations humaines

Une source humaine dont l'identité est révélée personnellement à M.MARION au cours de l'été 1998, livre plusieurs informations **directement** au Préfet de Corse. Elles paraissent crédibles car elles comportent le nom de CASTELLA.

Le 16 novembre 1998, le Procureur de la République de Paris est ainsi informé de l'implication présumée dans l'assassinat de Claude Erignac de trois personnes : Jean CASTELLA, (Corté), Vincent ANDRIUZZI (Bastia) et Alain FERRANDI (Ajaccio).

Le Procureur de la République de Paris annonce son intention de porter ces renseignements à la connaissance du juge Bruguière en préservant l'origine de l'information et la source.

Le préfet de Corse reçu le même jour par M. BERGOUGNOUX, l'informe de sa visite chez le Procureur de la République de Paris.

Le 17 novembre 1998, vers 21h, M.MARION, fait savoir au Préfet de Corse que des interpellations auront lieu le 18 novembre à l'aube. Parmi les personnes interpellées figurent la "source humaine", CASTELLA, ANDREUZZI et d'autres personnes.

Après une garde à vue de quatre jours à Paris, la "source humaine" est remise en liberté.

Elle prend un nouveau contact avec le Préfet de Corse, huit jours après son retour dans l'île, sous couvert de dossiers de financements.

Elle refuse fermement la proposition de donner ses informations aux enquêteurs en émettant son refus d'un témoignage précis -.

Elle précise que, lors de son interpellation, le commissaire FRIZON et le Cdt BIZE de la DNAT lui ont reproché de s'être adressé au préfet de Corse plutôt qu'à la police.

Cela signifie à ses yeux qu'elle est identifiée donc vulnérable.

Pourtant, elle livre de nouvelles informations précises qui sont transcrites dans un "blanc" daté du 7 décembre 1998.

Elles sont remises au Procureur de la République de Paris le 11 décembre 1998 avec une copie du "blanc" du 16 novembre 1998.

Lors d'une rencontre organisée le 8 janvier 1999 dans le bureau de M.BERGOUGNOUX, en présence du juge BRUGUIERE, ces deux "blancs" sont commentés. Ils sont remis à M. BERGOUGNOUX.

-4) La déstabilisation.

La dépêche AFP du 3 février 1999 :

Le MONDE du 2 février 1999 et le POINT du 5 février 1999 révèlent certaines informations - avec des erreurs peut-être volontaires - contenues dans ces "blancs".

Une dépêche AFP du 3 février 1999 indique que "de source judiciaire", les informations publiées par le MONDE ne sont contenues dans aucune procédure judiciaire. La dépêche ajoute que selon une "bonne source", elles figuraient dans un rapport de gendarmerie remis en décembre 1998 au Préfet de Corse.

Le POINT du 5 février 1999 précise lui, que ces informations étaient extraites d'une note de la Préfecture de Corse remise au Procureur de la République de Paris en janvier 1999.

Le " JOURNAL du DIMANCHE" du 7 février 1999 reprend également les termes de cette dépêche.

Ces affirmations sont fausses, mais elles arment la campagne de déstabilisation :

"Les enquêteurs étaient sur le point d'aboutir, mais une enquête parallèle ordonnée par le préfet de Corse, conduite par la gendarmerie, soutenue par la DGSE et couverte par MATIGNON durant l'intérim du Ministre de l'Intérieur a tout compromis." Cette fable est reprise par les médias.

*
Ce montage indigne est partiellement signé lorsque l'on connaît l'intérêt porté aux services secrets ou spéciaux par l'un des magistrats instructeurs évoqués dans la dépêche.

5) - Les conséquences possibles des fuites.

Certains membres présumés - selon la "source humaine" - du commando ayant assassiné Claude Erignac se savaient repérés depuis les interpellations du 18 novembre 1998 (CASTELLA et autres). Deux tentations peuvent se matérialiser sous couvert d'un apparent immobilisme.

- Créer un nouveau choc en faisant commettre un assassinat par des membres non encore identifiés du commando ;
- Susciter une diversion en commanditant un attentat grave contre un symbole d'Etat, en particulier des locaux de la gendarmerie accusée d'avoir utilisé les moyens de la DGSE et autres moyens spéciaux.

De manière plus positive, les membres présumés connus du commando mis sous surveillance permanente sont aujourd'hui neutralisés.

6) - La source humaine.

Si les informations qu'elle a livrées sont exactes, elle est gravement menacée.

Elle a laissé le 5 février 1999 un témoignage angoissé à un intermédiaire sûr.

Elle révèle que l'écrivain Gabriel Xavier CULIOLI, interpellé le 8 décembre 1998 par la DNAT, a fait avoir à l'un de ses amis, Manuel PIETRI, Directeur Adjoint des services du Conseil Gal de Haute Corse que la presse connaît "l'informateur du préfet".

M.PIETRI l'aurait fait savoir à l'intéressé dans la soirée du 2 février 1999, jour de publication de l'article du MONDE

7) - Une interrogation majeure .

Pourquoi les interpellations du 18 novembre 1998 (CASTELLA et autres) ont-elles été maintenues alors que le Procureur de la République de Paris, informé par le Préfet de Corse le 16 novembre 1998, avait sans nul doute fait connaître au juge BRUGUIERE que CASTELLA n'était qu'un élément du commando présumé et que le noyau opérationnel identifié était à Ajaccio ?

Une moindre précipitation aurait permis d'interpeller des personnes présumées appartenir à la partie ajaccienne du commando.

Les dysfonctionnements en matière de coordination principalement entre les magistrats ont entravé le déroulement de l'enquête sur l'assassinat de Claude Erignac. Aujourd'hui il est admis que les informations communiquées par le préfet de Corse dès le 16 novembre 1998 sont crédibles dans la mesure où elles recouperaient des éléments connus de la police et de la gendarmerie.

Il paraît urgent que chacun se concentre sur l'administration de la preuve plutôt que de distiller des rumeurs méprisables sur une soi-disant enquête parallèle.